



Manuel de prélèvement



Table des matières

1. Objet du manuel	3
2. Présentation du Centre de Pathologie de l'Ouest	3
2.1. Contacts médecins pathologistes	3
2.2. Horaires d'ouverture par site	3
3. Consignes d'hygiène et sécurité	4
3.1. Le risque Formol	4
3.2. Rappel pour l'élimination des déchets	4
4. Le matériel fourni par l'IHP- CPO.....	4
5. Renseignements du bon d'examen	5
6. Règles d'identification de prélèvements	7
7. Conditionnement de transport des prélèvements	8
8. Le catalogue d'examen	9
8.1. Examens cytologiques	9
8.1.1. Ponctions	9
8.1.2. Les LBA	9
8.1.3. Frottis en milieu liquide (Cf. annexe 10.1.).....	9
8.1.4. Frottis conventionnels	10
8.2. Examens histologiques	10
8.2.1. Biopsies	10
8.2.2. Pièces opératoires	10
8.2.3. Cas particuliers : Examen extemporané	11
9. Rendu des résultats	11
10. Activités scientifiques et contrôle qualité	13
11. Annexes.....	14
11.1. Protocole de prélèvement des monocouches.....	14
11.2. Fiche interne sur le formol	15



Manuel de prélèvement Angers

PRE-A01-INS-006 version 4 du 24/06/2024

1. OBJET DU MANUEL

Le manuel de prélèvement a pour but de mettre à la disposition des professionnels de santé et des utilisateurs de nos prestations, un nombre d'informations pratiques, des recommandations et des indicateurs permettant une prise en charge efficace, de l'acte de prélèvement jusqu'à la réception des résultats.

2. PRESENTATION DU CENTRE DE PATHOLOGIE DE L'OUEST

Depuis juillet 2020 le Centre de Pathologie de l'Ouest a fusionné avec l'IHP Nantes. L'IHP-CPO est un cabinet de médecine spécialisé dans l'Anatomie et Cytologie Pathologiques, mettant à votre disposition un plateau technique aux normes, des salariés (aides technique, secrétaires médicales et techniciens) pour la réalisation des examens sur biopsies et pièces opératoires, frottis et ponctions. Vos demandes d'examens sont confiées à un personnel formé et habilité, un matériel fiable de fournisseurs référents dans notre spécialité. Le diagnostic s'effectue par une équipe de 8 médecins pathologistes.

2.1. CONTACTS MEDECINS PATHOLOGISTES

Site	Contacts	Tél	FAX	Adresse
Angers	Dr BROUSSEAU Dr DHOUBI Dr KETTANI Dr LAVOINE Dr MEZRANI Dr JOSSIC	02.41.74.14.74	02.41.74.14.75	Adresse physique : 4, rue Edmond Cannelle 49130 Les Ponts De Cé Adresse postale : BP 40428 49004 ANGERS CEDEX 01
Laval	Dr ELOIT Dr VANEENOGE	02.43.01.01.08	02.43.01.02.07	10 rue Fernand Soulet 53000 Laval CEDEX

2.2. HORAIRES D'OUVERTURE PAR SITE

Site	Jours d'ouverture	Horaires
Angers	Du lundi au vendredi	Accueil physique et téléphonique 9H-12H / 14H -18H
Laval	Du lundi au vendredi	Accueil téléphonique et physique 8H30-13H / 14H-17H

3. CONSIGNES D'HYGIENE ET SECURITE

3.1. LE RISQUE FORMOL

Fiche interne sur le formol en annexe 10.2

3.2. RAPPEL POUR L'ELIMINATION DES DECHETS

Le tri, le stockage et l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux sont soumis à la réglementation.

Dès la production des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux), un tri doit être effectué de manière à assurer la sécurité des personnes qui vont manipuler les déchets.

Les DASRI ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères et doivent être recueillis dans les contenants prévus à cet usage

Les fûts, les « mini » collecteurs ou les boîtes permettent le recueil des DASRI piquants, coupants, tranchants. Les cartons permettent le recueil des DASRI mous ou déjà recueillis dans un container en plastique hermétiquement fermé.

Si vous ne disposez pas d'une filiale d'évacuation des produits chimiques, n'hésitez pas à solliciter nos coursiers pour le rapatriement de vos flacons périmés. Le CPO se chargera de leur évacuation.

Adressez toutes vos questions et demandes d'informations à notre cellule qualité :

Mail : angers.qualite@ihp-group.fr

4. LE MATERIEL FOURNI PAR L'IHP- CPO

L'IHP-CPO fournit le matériel nécessaire pour le recueil de prélèvement ainsi que la conservation de l'échantillon (flaconnage adapté, fixateur formol à 4% tamponné, lames, flacons de cytologie pour frottis et ponctions, Preservcyt...).

Le fixateur recommandé selon les normes internationales (RBPACP V2 annexe 7 de 2017-AFAQAP) reste le formol tamponné dilué prêt à l'emploi (dilution finale 4%)

Les flaconnages avec formol à 4% se conservent à température ambiante.

Les flacons pour les frottis en phase liquide se conservent à température ambiante.

Les flacons de liquide Michel (pour immunofluorescence) ont une date de péremption très courte et doivent se conserver au réfrigérateur. Nous les faisons parvenir à la demande du prescripteur en quantité limitée.

Vous pouvez commander le matériel nécessaire à la bonne réalisation des examens via :

- Le bon de demande d'examen
- le bon de commande prescripteur Angers
- Téléphone /Fax du site CPO
- Mail : logistique.angers@ihp-group.fr.

Penser à vérifier les dates de péremption du matériel utilisé pour la fixation et la conservation.

5. RENSEIGNEMENTS DU BON D'EXAMEN

L'IHP-CPO fournit les bons d'examen pour l'histologie et la cytologie. Si vous utilisez un équivalent du bon d'examen du Centre de Pathologie (une feuille propre à votre cabinet, un logiciel...), veuillez-vous assurer que les mentions suivantes soient renseignées :

- **L'identification du patient :** Nom, prénom, nom de jeune fille, sexe, date de naissance, numéro de sécurité sociale, contact du patient.
- **Identification du médecin préleveur :** Nom de l'établissement, nom ou identifiant unique du médecin prescripteur ou toute autre personne légalement autorisée à prescrire des examens ou à utiliser des données médicales, nom et prénom du médecin traitant et destinataire du compte rendu avec commune et/ou ville renseignées (*en cas d'homonymie et pour la confidentialité*).
- **Identification du prélèvement :**
 - **Pour la Cytologie Gynécologique :** Date de prélèvement, type d'échantillon \ type d'examen (pour les frottis en phase liquide), renseignements cliniques nécessaires pour la réalisation de l'examen et antécédents patient.
 - **Pour les examens histologiques :** Date du prélèvement, heure d'exérèse et heure de mise dans le fixateur (l'**ischémie froide** ne doit pas dépasser **30 minutes**), renseignements cliniques nécessaires pour la réalisation de l'examen, type d'échantillon, nature et siège du \ des prélèvements, anamnèse, antécédents et tous les renseignements utiles pour le diagnostic par le médecin pathologiste.
- **Une mention au RGPD** du type : « Les patients sont informés qu'ils ont un droit d'accès, de modification, de rectification des données personnelles les concernant en contactant le secrétariat du CPO »
- **Informations données par le clinicien :** Dans le cadre du **Dépistage**, la patiente est informée par le professionnel de santé de l'entrée dans le programme de dépistage et de la transmission des résultats vers le CRCDC.

Les renseignements d'identification patient \ nature du prélèvement \ prescripteur sont très importants pour la bonne réalisation de l'examen. En cas d'informations manquantes, tout sera mis en œuvre pour les obtenir et le prélèvement sera traité.

Une fiche de non-conformité sera ouverte et pourra faire l'objet d'une mention dans le compte rendu final en cas de nécessité ou de risque pour l'interprétation de l'examen.



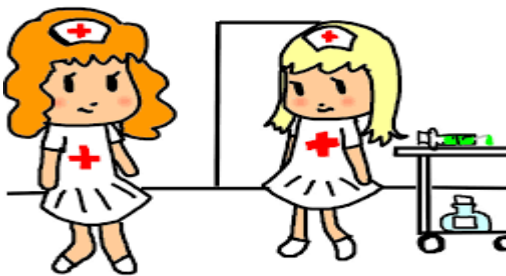
Manuel de prélèvement Angers

PRE-A01-INS-006 version 4 du 24/06/2024

6. REGLES D'IDENTIFICATION DE PRELEVEMENTS

RAPPEL

Le professionnel qui effectue le prélèvement doit s'assurer que toutes les vérifications concernant l'identité du patient soient faites au moment du prélèvement.



En l'absence d'étiquette d'identification

- ⇒ Réaliser l'identification complète du patient
- ⇒ Nom de famille
- ⇒ Nom de jeune fille
- ⇒ Prénom
- ⇒ Date de naissance



Etiquetage

L'étiquetage des échantillons **doit être fait par la personne qui a prélevé, immédiatement** après le prélèvement et sur les lieux du prélèvement. Remplir l'étiquette d'identification du patient sur le récipient contenant l'échantillon ou apposer l'étiquette d'identification pré-remplie éventuelle et y joindre le bon de demande correspondant.

7. CONDITIONNEMENT DE TRANSPORT DES PRELEVEMENTS

⇒ Le respect des conditions de conservation ainsi que les délais d'acheminement des prélèvements est primordial pour la réalisation d'un examen fiable.

⇒ Le délai maximal d'acheminement doit être compatible avec la préservation de l'intégrité du prélèvement : Ce délai varie en fonction de la nature et de la taille des prélèvements.

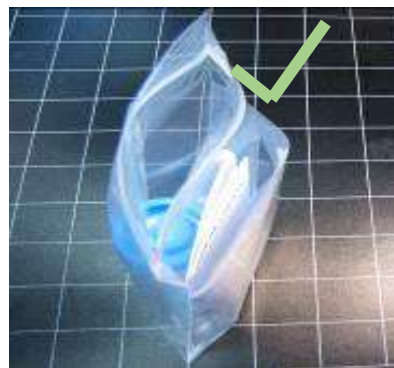
⇒ Les prélèvements en flacons sont disposés dans un sac, et la demande d'examen est insérée dans la poche prévue à cet effet.

⇒ Comment utiliser les sacs ?



Flacon dans la poche zippée

Demande des examens dans la poche ventrale



Les sachets sont conçus pour :

- Répondre à l'obligation légale du triple emballage ADR ;
- Ne pas désolidariser le flacon de la demande d'examen ;
- Assurer l'intégralité du prélèvement. Chaque prélèvement, de par sa taille ou sa nature, est précieux. Perdre le prélèvement veut dire prélever le patient une deuxième fois (*Dans la mesure où cela s'avère possible*);
- Conserver les données du patient inscrites sur la demande d'examen accompagnant l'échantillon ;
- Protéger les transporteurs ainsi que les usagers de la voie publique des risques biologiques et du risque formol. Le sac contient les fuites de formol et diminue le risque biologique en cas de pot brisé.

⇒ Concernant les grosses pièces opératoires, il faut les disposer dans un premier seau avec la quantité nécessaire de formol (recouvrement du prélèvement ou volume de formol devant correspondre à au moins 5 fois le volume de la pièce). Veiller à bien fermer le seau.

Les prélèvements confiés au laboratoire sont transportés dans un milieu de fixation. Les tournées sont organisées de façon à acheminer les prélèvements le plus rapidement possible au cabinet par différents moyens :

- Par les coursiers : les coursiers de l'IHP-CPO assurent un ramassage organisé en accord avec ses correspondants.
- Par le patient ou le prescripteur directement sur les sites IHP-CPO.
- Par courrier postal

A réception au laboratoire, les fiches de prescription et les prélèvements ne répondant pas aux exigences de notre manuel feront l'objet d'une non-conformité

8. LE CATALOGUE D'EXAMEN

Avant tout prélèvement, vérifier que notre structure peut traiter vos demandes. Tous les prélèvements reçus au cabinet sont considérés comme « précieux » ; quelle que soit la qualité du matériel reçu (quantité insuffisante, prélèvement pauci-cellulaire, mal fixé...), il sera de toute façon examiné. Le compte rendu précisera toutefois que le prélèvement n'est pas contributif.

Cf. PRE-A01-ENR-008 Catalogue des examens Angers

8.1. EXAMENS CYTOLOGIQUES

8.1.1. Ponctions

- Les liquides de ponction sont pris en charge à l'état frais le jour même ou le lendemain : ils seront conservés au réfrigérateur, puis transportés en glacière.

- Pour les liquides de ponction d'organes dont le ramassage se fait à j+2 et plus, une fixation est possible en rajoutant quelques gouttes de fixateur (alcool à 50% ou formol à 4% tamponné). Privilégier l'utilisation de nos contenants pour les ponctions.

8.1.2. Les LBA

Pour les LBA bien noter les renseignements cliniques sur la fiche de demande d'examen pour orienter notre recherche par des colorations complémentaires et des examens immuno histochimiques.

Un comptage en vue d'effectuer une formule sera réalisé en l'absence de contamination bronchique.

8.1.3. Frottis en milieu liquide (Cf. annexe 10.1.)

Le Cabinet d'anatomopathologie utilise le système ThinPrep® de Hologic dans la prise en charge des frottis en phase liquide.

Kit Thinprep® Hologic : Technique associée à un prétraitement informatique Imager®.

Le frottis en phase liquide est le seul examen en secteur 2 à l'IHP- CPO, compte-tenu du coût du matériel et des consommables.

- La brosse Cervex permet de prélever l'exocol et l'endocol d'un seul geste. La brosse doit être bien pressée contre le fond du flacon pour que les cellules endocervicales situées dans le mucus se détachent, puis agiter vigoureusement.
- Si la zone de jonction est haut située, un complément peut être réalisé avec une Cytobrosse : Rincer la brosse dans le flacon de la solution en la pressant dix fois contre le fond du flacon, puis agiter vigoureusement.
- **Jeter la brosse.** (qui ne doit surtout pas rester dans le flacon lors de la mise en automate.)
- Bien fermer le flacon en fonction des encoches.

- Le flacon doit être identifié avec une étiquette au nom, prénom de la patiente et numéroté dans le cas de prélèvements multiples.

Remarque : Le prélèvement peut aussi être réalisé à l'aide d'une spatule d'Ayre en plastique et d'une Cytobrosse. (Il ne faut pas utiliser de spatule en bois ou d'écouvillon en coton)

IMPORTANT : Cette technique permet de réaliser un test complémentaire sur le même flacon dans les 6 semaines de façon systématique ou à la demande selon les souhaits du correspondant en fonction des recommandations de l'INCa sur la conduite à tenir devant un frottis pathologique :

→ **Test HPV**

Test de détection du génome des papillomavirus humains oncogènes

→ **Test double marquage Cintec®Plus**

Test de détection qualitative simultanée des protéines p16^{INK4a} et Ki-67 à la recherche d'une infection virale persistante.

Ces tests, même réalisés seuls, doivent être prélevés à l'aide du kit ThinPrep Hologic en respectant les préconisations du frottis en milieu liquide explicitées précédemment.

8.1.4. Frottis conventionnels

Pour le frottis conventionnel, les cellules prélevées à l'aide d'une spatule d'Ayre ou d'une Cytobrosse sont étalées sur toute la surface de la lame, de façon longitudinale.

Les lames sont fixées au spray maintenu à 20 cm, identifiées au nom de la patiente et mises dans un étui (à défaut, identifier à minima l'étui). Les lames ne doivent pas être au contact du formol et doivent être séparées pour éviter tout contact avec les prélèvements histologiques.

8.2. EXAMENS HISTOLOGIQUES

8.2.1. Biopsies

Les échantillons doivent être fixés au formol tamponné à 4% rapidement car le temps d'ischémie froide¹ est de 10 minutes pour les biopsies.

Il faut bien renseigner l'heure d'exérèse et l'heure de mise dans le fixateur sur la fiche de demande d'examen. Une mauvaise fixation est irréversible. La durée de fixation optimale est de 6 à 24 heures.

8.2.2. Pièces opératoires

Pour les pièces opératoires, le temps d'ischémie froide est de 30 minutes. Il convient de renseigner l'heure d'exérèse et l'heure de mise dans le fixateur sur la fiche de demande.

Tout comme pour les biopsies, une mauvaise fixation est irréversible. La durée de fixation optimale est de 24 à 48 heures.

¹ Temps écoulé entre la prise biopsique et la mise dans le formol.

8.2.3. Cas particuliers : Examen extemporané

Il s'agit d'un examen anatomopathologique pratiqué pendant une intervention chirurgicale, afin de fournir rapidement au chirurgien un diagnostic susceptible de modifier le déroulement de l'acte chirurgical. Cet examen peut être réalisé dans les locaux de l'IHP-CPO ou au bloc opératoire. Le matériel doit toujours être préservé pour l'examen définitif.

Le diagnostic reste indicatif et subordonné à l'examen histologique en technique courante après fixation. Ce type d'examen est considéré comme urgent. Le résultat doit être communiqué dans les meilleurs délais par téléphone directement au chirurgien, si l'examen est réalisé dans les locaux de l'IHP-CPO ou dans la salle d'opérations. Le résultat sera formulé dans un cahier à souche dont les doubles seront annexés au bon d'examen. Le cahier sera conservé au bloc. Si l'examen est réalisé à l'IHP-CPO, le résultat écrit sera envoyé au chirurgien. Dans les deux cas, les résultats seront indiqués au sein du compte-rendu définitif de la pièce.

Pour réaliser un examen extemporané :

- **Prendre rendez-vous en téléphonant à l'IHP-CPO**
- Valider l'examen avec un pathologiste
- Fixer la date et l'horaire de l'intervention
- Définir les modalités d'exécution :
 - **Prélèvement puis envoi au Centre le plus rapidement possible par coursier (préconisé).**
 - Ou déplacement d'un pathologiste pour examen extemporané sur le lieu du prélèvement.

Ce type d'examen est obligatoirement complété par l'inclusion en paraffine du fragment tissulaire examiné extemporanément afin de pouvoir contrôler le diagnostic proposé. Il faut toutefois noter que les techniques rapides utilisées pour ce type d'examen altèrent la morphologie tissulaire et peuvent rendre difficile leur analyse ultérieure même après fixation et inclusion en paraffine. Il diminue d'autant le matériel examinable en technique courante après fixation classique et rend par ailleurs difficile l'orientation de la pièce opératoire pour l'étude de berges d'exérèse.

9. RENDU DES RESULTATS

Le Centre de Pathologie groupe IHP tient compte de l'urgence des prélèvements. La notion d'urgence dans l'anapath peut faire l'objet d'une discussion entre le médecin préleveur et le médecin pathologiste. Le caractère de l'urgence doit être signalé sur le bon d'examen et les prélèvements sont acheminés par nos coursiers dans leurs tournées journalières.

L'ensemble des données macroscopiques et histologiques (éventuellement histochimiques et immunohistochimiques) confronté aux données cliniques, fera l'objet d'une conclusion diagnostique (et éventuellement pronostique).

Le Cabinet d'anatomopathologie s'engage sur un délai moyen de rendu de résultats à compter de la réception des prélèvements de :

- 10 jours pour les prélèvements d'histologie
- 15 jours pour les prélèvements de cytologie gynécologiques hors test complémentaire

Compte rendu :

Les résultats d'examen peuvent être communiqués au prescripteur ainsi qu'aux correspondants mentionnés sur le bon de demande. Les moyens de la structure pour transmettre rapidement les résultats



Manuel de prélèvement Angers

PRE-A01-INS-006 version 4 du 24/06/2024

incluent : la télécopie, les transmissions sécurisées Apicrypt et MSSanté vers les praticiens des cabinets médicaux et des établissements de soins mais aussi par courrier.

L'IHP-CPO s'assure de ne communiquer les résultats qu'à des destinataires autorisés et ne communique jamais aux patients les résultats par téléphone.

Les médecins du cabinet sont disponibles pour toute information complémentaire sur les comptes rendus (prestation de conseil).

Facturation :

Pour les cliniques : un échange informatique peut être mis en place après concertation.

Pour les patients : possibilité de paiement en espèces, par chèque, par carte bancaire, par internet, envoi par poste ou par virement bancaire.

Pour les autres cas de figure, veuillez nous contacter au **02.41.74.14.74** pour toute information sur la prise en charge.

Pour toutes vos réclamations, adressez-vous à notre cellule qualité par mail uniquement afin d'avoir une trace écrite de votre demande. Mail : angers.qualite@ihp-group.fr

10. ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET CONTROLE QUALITE

Une fois les examens réalisés et le compte-rendu des résultats communiqué au prescripteur et le cas échéant au patient, les échantillons, prenant la forme de blocs ou de lames, sont conservés à des fins réglementaires ou en vue de permettre la réalisation de nouvelles analyses à la demande des médecins prescripteurs. Par voie de conséquence, la décision a été prise de conserver, pour les besoins du soin, l'ensemble des échantillons préparés dans l'intérêt du patient, même si certains peuvent être considérés comme surnuméraires.

Ces échantillons surnuméraires, mais également les données cliniques associées, peuvent présenter un intérêt scientifique pour la réalisation de programmes de recherche initiés par le personnel d'IHP ou d'autres équipes de recherches, ou bien encore être utilisés secondairement à des fins de contrôle qualité des examens réalisés par l'IHP.

Pour permettre l'utilisation secondaire à des fins scientifique ou de contrôle de ces échantillons et des données cliniques associées, il convient d'informer les patients sur ces éventuels changements de finalités et, le cas échéant, de recueillir leur opposition ou de les inviter à se rapprocher de l'IHP pour exercer leur droit d'opposition.

Concernant plus particulièrement le traitement des données des patients et notamment de leurs données de santé, afin de préserver le secret médical, celles-ci seront pseudonymisées ou anonymisées avant toute utilisation secondaire à des fins scientifiques ou de contrôle, sauf opposition des patients après avoir été dument informés par vos soins.

A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'information des patients, lors de la collecte des échantillons ou lors de la délivrance des résultats des examens, sur ces éventuels usages secondaires de leurs échantillons surnuméraires à des fins scientifiques ou de contrôle, tout en leur précisant qu'ils peuvent s'opposer à tout usage de leurs échantillons en dehors du soin.

Il convient également de préciser aux patients l'existence de ces traitements (usages secondaires, anonymisation, etc.) pour lequel l'IHP est destinataire et responsable de traitement, et qu'à ce titre ils peuvent exercer leurs droits par votre intermédiaire ou directement auprès de IHP Group en utilisant l'adresse angers.contact@ihp-group.fr.

Pour plus d'informations sur ces usages secondaires et notamment sur les programmes de recherche qui peuvent être menés à partir des échantillons surnuméraires et les données de santé, vous pouvez consulter et inviter les patients à consulter la rubrique « Recherche » du site www.ihp-group.fr.

11. ANNEXES

11.1. PROTOCOLE DE PRELEVEMENT DES MONOCOUCHEs

Brosse Cervex



Recueillir un échantillon adéquat de la zone de jonction du col utérin à l'aide de la brosse, dont la zone centrale doit explorer le canal endocervical. La brosse doit être appuyée suffisamment pour permettre le contact étroit avec la région exocervicale.

Appuyer doucement puis tourner 5 fois dans le sens horaire (2tours et $\frac{1}{4}$).



Rincer la brosse dans le flacon contenant la solution préservCyt[®] en pressant une dizaine de fois les poils contre le fond du flacon, puis agiter la brosse vigoureusement pour détacher le reste des cellules recueillies. Jeter la brosse. Ne pas laisser la brosse dans le flacon.

Spatule d'Ayres + cytobrosse



Obtenir un spécimen adéquat de l'exocol en utilisant une spatule.



Rincer la spatule dans le flacon contenant la solution de préservCyt[®] en agitant vigoureusement 10 fois. Jeter la spatule.



Obtenir un spécimen adéquat de l'endocol avec une brosse endocervicale. Introduire la brosse dans l'endocol jusqu'à ce que seuls les poils de la base soient encore visibles. Tourner lentement 14 ou 15 tour dans un seul sens.



Rincer la brosse dans le même flacon que précédemment en la faisant tourner 10 fois tout en la pressant contre la paroi du flacon. Agiter vigoureusement la brosse pour libérer le matériel résiduel. Jeter la brosse.



Visser le bouchon hermétiquement jusqu'à alignement des marques noires minimum.



Identifier lisiblement le : nom, prénom et date de naissance de la patiente sur le flacon

En cas de présence excessive de mucus : il convient de le retirer délicatement avant le prélèvement.

A NE PAS FAIRE

- Ne pas mettre d'étiquette sur la partie sans étiquette du flacon afin que le contenu soit visible
- Ne pas détacher la tête de la brosse Cervex dans le flacon
- Ne pas utiliser la brosse endocervicale de manière isolée.
- Ne jamais utiliser des spatules en bois
- Ne pas utiliser de lubrifiant
- Ne pas laisser le dispositif de prélèvement dans le flacon.
- Ne pas visser trop fort le bouchon sur le flacon
- Ne pas utiliser de flacon périmé

11.2. FICHE INTERNE SUR LE FORMOL

Formol : Information

Cette information n'est pas exhaustive et n'engage pas la responsabilité du cabinet

L'arrêté du 13 juillet 2006 classe le formol parmi les produits CMR niveau 1 (fiche toxicologique INRS)
Cependant il n'est pas possible de le substituer sans risque pour le diagnostic, pour la recherche
Des facteurs pronostics et prédictifs.



H302+H312+H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350 : Peut provoquer le cancer
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Eloigner les personnes non protégées
- Ventiler les locaux si possible



Manuel de prélèvement Angers

PRE-A01-INS-006 version 4 du 24/06/2024

- Utiliser des moyens de protections individuelles (gants, lunettes, blouses, masques)
- Prendre les précautions pour éviter tout contact cutané, oculaire et pour éviter toute inhalation
- Neutraliser le formol avec une matière absorbante type Trivorex
- Evacuer les déchets par la filière chimique.

Premiers secours

Après inhalation	Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Après contact avec les yeux :	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin
Après ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

Le formol est un acide à ne pas mélanger avec une base ou de l'eau de javel

Pour plus d'information concernant le formol 4%, consultez les Fiches de données de Sécurité et d'utilisation sur le Site internet Alphapath : www.alphapath.fr.